

INDICE OUT OF THE SHADOWS
(SORTIR DE L'OMBRE) 2026 | Notes pour les ministres

Notes d'informations pour les ministres chargés de la protection des enfants

Bâtir les systèmes qui protègent chaque enfant
contre les violences sexuelles



Researched and developed by



Together
for girls
STRENGTH IN NUMBERS

brave
movement.

Table des matières

Engagements ministériels	1
La violence sexuelle contre les enfants est un échec de la coordination entre les systèmes	2
Le mandat des ministres chargés de la protection de l'enfance est unique	3
Votre engagement de mettre fin à la violence à l'égard des enfants	3
Ce que révèle l'indice Out of the Shadows 2026	4
En quoi cela consiste : l'expérience d'un enfant	5
Ce que l'Indice mesure : les principaux indicateurs en un coup d'œil	6
Le revenu ne détermine pas la protection légale	8
À propos de l'indice Out of the Shadows (Sortir de l'ombre)	9
Pays évalués	9



Researched and developed by



Notes d'informations pour les ministres chargés de la protection des enfants

Bâtir les systèmes qui protègent chaque enfant contre les violences sexuelles

Prendre des engagements ministériels audacieux pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants et les adolescent.e.s

Nous vous invitons à vous appuyer sur les conclusions de l'Indice Out of the Shadows (« l'Indice ») pour comprendre comment mieux soutenir les enfants et les adolescent.e.s dans votre pays. Pour ce faire, les engagements suivants sont essentiels :

- (1) **DÉlaborer un plan d'action national portant sur les violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s, y compris sur la sécurité en ligne.**
- (2) **Collecter des données à l'échelle nationale sur les violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s.**
- (3) **Créer un conseil national de survivant.e.s** et assurer **la participation des enfants et des adolescent.e.s** aux politiques de lutte contre la violence et de protection de l'enfance.
- (4) **Promouvoir l'adoption de lois pour criminaliser la sollicitation (grooming) en ligne** des enfants et des adolescent.e.s à des fins sexuelles et **exiger aux fournisseurs d'accès Internet de signaler le matériel d'abus sexuel d'enfants (MASE).**
- (5) **Veiller à ce qu'une ligne d'assistance pour les enfants existe et fonctionne 24 h/24 et 7 jours/7.**
- (6) **Travailler en collaboration avec le ministre de la Justice pour mettre en œuvre des procédures judiciaires adaptées aux enfants et aux adolescent.e.s.**

Votre engagement à l'occasion de l'Assemblée générale de la Santé (AMS) 2026

En explorant l'Indice Out of the Shadows, vous pourrez utiliser les scores de votre pays pour comprendre où vous en êtes et comment apporter des améliorations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescent.e.s. Nous vous exhortons à vous engager sur un ensemble de mesures concrètes et dotées d'un financement lors de l'AMS 2026.

La violence sexuelle contre les enfants est un échec de la coordination entre les systèmes

Chaque enfant a le droit de grandir en sécurité. Une fille sur cinq et un garçon sur sept subit des violences sexuelles.¹ Nous avons tous un rôle à jouer pour protéger l'enfance.

L'Indice Out of the Shadows 2026 constate que dans la plupart des pays, l'action coordonnée entre les ministères est limitée ou inexistante. Les plans de prévention et d'intervention chiffrés et assortis d'échéances sont rares, et les survivant.e.s ne sont quasiment jamais consultés pour façonner les efforts de prévention et d'intervention.

29 pays sur 60

inclus dans l'Indice **ne disposent actuellement d'aucun plan d'action national** sur la violence sexuelle contre les enfants

Indicateur 1.2.1 de l'Indice

24 pays sur 60

inclus dans l'Indice ne disposent **pas de données à l'échelle nationale** sur la prévalence de la violence sexuelle contre les enfants

Indicateur 1.5 de l'Indice

58 pays sur 60

inclus dans l'Indice n'ont **pas de conseil national de survivant.e.s** pour donner des conseils sur les politiques de protection de l'enfance et de lutte contre la violence

Indicateur 1.3.1 de l'Indice

1 UNICEF. « Child Protection: Violence – Sexual Violence. » Data.UNICEF.org. Consulté le 27 janvier 2026.

6 pays sur 60

définissent et interdisent clairement la sollicitation (grooming) en ligne des enfants, qu'il existe ou non l'intention d'une rencontre

Indicateur 4.4.1 de l'Indice

36 pays sur 60

n'ont pas de plan d'action national qui aborde la sécurité en ligne.

Indicateur 1.2.2 de l'Indice

15 pays sur 60

ne disposent pas de ligne d'assistance pour les enfants opérationnelle

Indicateur 2.5 de l'Indice

Le mandat des ministres chargés de la protection de l'enfance est unique

En tant que ministre chargé de la protection de l'enfance, votre rôle est celui d'un rassembleur. Vous assumez le mandat de coordonner les services sociaux, sanitaires, judiciaires et éducatifs.

Un Plan d'action national (PAN) traduit ce mandat en action.

L'engagement structuré des survivant.e.s établit la légitimité. Soutenir l'intégration dans un seul lieu de services comme le soutien psychosocial et l'assistance juridique facilite la guérison et l'accès à la justice pour les victimes et les survivant.e.s.

Promouvoir des lois essentielles, comme l'élimination des châtiments corporels, l'interdiction de la sollicitation en ligne et l'obligation de signalement du matériel d'abus sexuel d'enfants pour les fournisseurs d'accès Internet assure la redevabilité.

Votre engagement de mettre fin à la violence à l'égard des enfants

En novembre 2024, plus de 100 pays ont assumé des engagements sur l'élimination de la violence contre les enfants (EVAC d'après l'anglais) lors de la première Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence contre les enfants à Bogota, en Colombie.²

2 The first Global Ministerial Conference on Ending Violence Against Children was held in Bogotá, Colombia, in November 2024, with over 100 countries making national commitments. The second conference will be hosted by the Philippines in November 2026.

En novembre 2026, lors de la deuxième Conférence, les pays devront rendre des comptes sur ces engagements. L'Indice Out of the Shadows fournit un guide étape par étape pour améliorer la prévention et l'intervention face aux violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s.

Ce que révèle l'indice Out of the Shadows 2026

L'indice Out of the Shadows évalue 60 pays, qui concentrent 83 % des enfants du monde, sur les lois, les politiques, les programmes et les services qu'ils doivent avoir mis en place pour mettre fin aux violences sexuelles contre les enfants et les adolescent.e.s ; y compris les pierres angulaires d'une bonne gouvernance. Les lacunes identifiées sont systémiques.

Seuls quatre pays disposent d'un plan d'action national pour éliminer les violences sexuelles contre les enfants (VSCE) qui contient des activités spécifiques, une estimation

des coûts, des échéances précises et des responsabilités pour prévenir et lutter contre les VSCE. Parmi ceux-ci, ils ne sont que trois à inclure des objectifs relatifs aux VSCE aussi bien en personne qu'en ligne.

Seulement deux pays ont un conseil national de survivant.e.s pour donner des conseils sur les politiques de protection de l'enfance et de lutte contre la violence. En outre, moins d'un tiers ont collecté des données sur la prévalence des VSCE en ligne et hors ligne afin d'orienter les politiques et les investissements.

En quoi cela consiste : l'expérience d'un enfant

SITUATION ACTUELLE

Un enfant divulgue une expérience de violences sexuelles à un enseignant. L'école contacte la police, qui interroge l'enfant. L'enfant est ensuite conduit à l'hôpital, où un autre professionnel lui pose encore une fois les mêmes questions.

Les services sociaux ouvrent un dossier, mais n'ont pas accès au rapport de police ou au dossier médical. Il n'y a pas de plan d'action national qui mentionne des ministères-chefs de file. Aucun budget n'est prévu pour un coordinateur du dossier. Personne n'a demandé à l'enfant de quoi il a besoin.

Trois agences ont agi, mais sans aucune coordination. L'enfant porte seul le fardeau de devoir répéter son histoire à maintes reprises.

SITUATION SOUHAITABLE

Un enfant ou un adolescent fait une divulgation à un enseignant, qui active un parcours d'orientation unique et coordonné. Un agent de protection de l'enfance formé mène un entretien conjoint en présence de la police et des services sociaux.

Des examens médicaux et médico-légaux tenant compte du traumatisme sont effectués le même jour. Un coordinateur du dossier suit le parcours de l'enfant d'un service à l'autre, en assurant la continuité des soins.

Un défenseur des survivant.e.s veille à ce que la voix de l'enfant soit entendue et respectée. Chacune des parties du système agit en concert avec les autres, afin qu'aucun autre enfant ne doive vivre cette situation.

Ce que l'Indice mesure : les principaux indicateurs en un coup d'œil

1.2 Plans d'action nationaux (violences sexuelles contre les enfants, y compris sécurité en ligne)

Le pays dispose-t-il de plans chiffrés, assortis d'échéances et indiquant des agences affectées pour aborder les violences sexuelles contre les enfants (VSCE) ?

Le pays dispose-t-il d'un plan d'action national spécifique à la sécurité en ligne, ou le plan d'action national aborde-t-il la violence sexuelle en ligne contre les enfants et les adolescent.e.s ?

Selon l'Indice, 29 pays (48 %) ne disposent actuellement pas d'un plan d'action national sur la violence contre les enfants, et 36 (60 %) n'ont pas de plan portant sur la sécurité en ligne. Seuls quatre pays ont obtenu le meilleur score pour leur plan d'action national, et ils ne sont que trois à aborder la sécurité en ligne.

- **Élaborer ou mettre à jour un plan d'action national chiffré et assorti d'échéances** abordant notamment la sécurité hors ligne et en ligne, avec des budgets dédiés, des responsabilités clairement attribuées à des agences et des cibles mesurables. Cet objectif est réalisable, quel que soit le niveau de revenus : l'Albanie, le Sri Lanka et la Tanzanie le prouvent.

1.3 Engagement des survivant.e.s et des enfants

Le pays dispose-t-il d'un conseil de survivant.e.s soutenu par le gouvernement et de mécanismes formels en faveur de la participation des enfants ?

Dans l'Indice, 56 pays sur 60 obtiennent un score de 0 sur 100 en ce qui concerne les conseils de survivant.e.s. Seules l'Australie et l'Allemagne disposent d'un conseil opérationnel. Cependant, 23 pays obtiennent un score de 100 sur l'engagement des enfants dans l'élaboration des politiques (relatives à la lutte contre la violence et à la protection des enfants). L'infrastructure existe ; elle doit être étendue aux enfants et aux adolescent.e.s.

- **Mettre les survivant.e.s et les jeunes au cœur du système auquel ils sont censés faire confiance.** Les politiques conçues sans ceux qu'elles sont censées protéger peuvent manquer de légitimité, passer à côté de failles de conception critiques et ne pas parvenir à instaurer la confiance.

2.5 Disponibilité d'une ligne d'assistance

Le pays possède-t-il une ligne d'assistance gratuite, disponible dans tout le pays et accessible à tous les enfants 24 h/24 et 7 jours/7 ?

15 pays ne disposent pas de ce type de ligne d'assistance destinée aux enfants.

- **Veiller à ce que chaque enfant puisse contacter un intervenant formé à tout moment.** Une ligne d'assistance gratuite 24 h/24 et 7 jours/7, joignable au moyen d'appels ou de messages et offrant des services d'orientation, peut être la première, et parfois la seule, voie à la portée d'un enfant pour divulguer des violences et accéder à un soutien.

4.4 Lois sur les violences sexuelles contre les enfants en ligne

Le pays a-t-il criminalisé la sollicitation (grooming) en ligne et le matériel d'abus sexuel d'enfants (MASE), et exige-t-il aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) de signaler les soupçons de MASE ?

Dans l'Indice, 22 pays (37 %) n'ont pas criminalisé la sollicitation en ligne des enfants à des fins sexuelles ; 38 (63 %) n'exigent pas que les FAI signalent les soupçons de MASE.

L'Internet est une nouvelle frontière du même défi de coordination, et les cadres législatifs peinent à suivre le rythme.

- **Comblent les lacunes législatives sur la violence sexuelle contre les enfants en ligne en criminalisant la sollicitation en ligne et en exigeant aux FAI de signaler les soupçons de MASE.** L'exploitation en ligne avance vite et l'adaptation des cadres législatifs ne suit pas.

Les systèmes de protection des enfants doivent être mis à jour pour refléter les réalités

numériques actuelles. Les Philippines sont l'un des seuls pays à définir et interdire clairement la sollicitation des enfants à des fins sexuelles.

4.8 Justice adaptée aux enfants

La législation nationale prévoit-elle des procédures spéciales pour les enfants survivant.e.s dans le système de justice pénale, notamment en leur permettant d'être interrogés par la police, le système judiciaire et d'autres autorités de manière adaptée à leur âge, et à leurs témoignages d'être enregistrés en vidéo puis présentés au tribunal en tant que preuve admissible ?

Dans l'Indice, 28 pays (47 %) ont obtenu un score de 0 sur 100, y compris 2 pays à revenu élevé. Même parmi les nations les plus riches évaluées, la justice adaptée aux enfants n'est pas garantie. Sans mesures de sauvegarde, les enfants se retirent du système judiciaire et l'impunité persiste.

- **Faire de la justice adaptée aux enfants la norme, et non l'exception.** L'enregistrement des

témoignages, la formation des agents, la présence d'un tuteur pendant les entretiens et les protections de la vie privée sont indispensables. Sans cela, les enfants sont retraumatisés par le système, les familles se retirent, les taux de condamnation restent faibles et les auteurs de violence ne subissent aucune conséquence.

Le revenu ne détermine pas la protection légale

Mariage des enfants :

Les gouvernements doivent établir et faire appliquer un âge minimum pour le mariage de 18 ans sans exception. Les pays à faible revenu obtiennent en moyenne 57 sur 100 pour l'indicateur du mariage des enfants ; ils dépassent ainsi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui affichent une moyenne de 42. Le Rwanda, le Mozambique et la République démocratique du Congo obtiennent un score de 100 sur 100, tandis que la France, la Russie et les États-Unis enregistrent un score de 0.

La protection légale des enfants est une question de volonté politique, et non de ressources.

Signalement par les fournisseurs d'accès Internet (FAI) :

Les FAI doivent être tenus de signaler les soupçons de matériel d'abus sexuel d'enfants. L'Afrique de l'Est et australe et l'Afrique de l'Ouest et centrale affichent une moyenne de 56 sur 100 pour l'obligation de signalement des FAI, avec 9 pays atteignant un score de 100.

Ces régions surpassent ainsi l'Europe et l'Asie centrale (avec un score de 25) et l'Amérique et les Caraïbes (avec un score de 27). Quelques-uns des pays les moins dotés de ressources du monde imposent aux entreprises technologiques des normes plus strictes que les pays les plus riches. Cela démontre une fois encore que la protection légale des enfants est une question de volonté politique, et non de ressources.

À propos de l'indice Out of the Shadows (Sortir de l'ombre)

L'indice Out of the Shadows est la référence mondiale sur les efforts des gouvernements pour la prévention et la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et des adolescents. Il aborde

quatre thèmes : gouvernance et redevabilité, prévention, soin et justice. L'indice a été conçu et mis au point par Economist Enterprise, avec les efforts de plaidoyer et d'engagement menés par Together for Girls.

L'indice 2026 évalue 60 pays répartis dans 6 régions, qui, ensemble, concentrent 83 % des enfants du monde.

Pays évalués :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Éthiopie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigeria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Salvador, Serbie, Sri Lanka, Suisse, Tanzanie, Thaïlande, Turquie, Venezuela, Vietnam

Pour consulter la boîte à outils de plaidoyer complète et toutes les données spécifiques aux pays : outoftheshadows.global/